

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action d'accès aux soins dans le domaine de la santé mentale : convention liant le département des Bouches-du-Rhône et le centre hospitalier Valvert.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par le centre hospitalier Valvert.

L'action relève de l'accompagnement social.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Le centre hospitalier Valvert propose l'action « accès aux soins dans le domaine de la santé mentale » pour 0,6 équivalent temps plein (ETP) soit six vacations par semaine, sur les territoires des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille et d'Aubagne-La Ciotat.

Le département dispose d'une convention relative à l'accès aux soins des BRSA dans le domaine de la santé mentale avec six établissements hospitaliers assurant une couverture quasi intégrale du territoire : l'assistance publique des hôpitaux de Marseille (APHM), le centre hospitalier Edouard Toulouse et le centre hospitalier Valvert à Marseille, le centre hospitalier Montperrin à Aix-en-Provence, le centre hospitalier d'Arles et le centre hospitalier de Martigues.

Cette action permet l'accès aux soins des publics BRSA confrontés à des difficultés d'ordre psychiatrique afin de les amener à une prise en charge thérapeutique.

A cet égard, les professionnels de santé mentale mis à disposition par ces centres hospitaliers (psychologues et infirmiers psychiatriques principalement, psychiatres en complément sur certaines actions) assurent les missions suivantes : accueil des personnes orientées par les médecins de pôles

d'insertion et les travailleurs sociaux ; évaluation des situations sanitaires ; accompagnement des patients jusqu'à la prise en charge psychiatrique dans le droit commun (services publics tels que les centres médico-psychologiques ou médecine libérale).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/04/2016 au 31/12/2016 :

Pour les vacances tenues dans les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille : les psychologues reçoivent le public en entretien clinique au sein des lieux d'accueil associatifs, des maisons départementales de la solidarité (MDS) et du centre communal d'action sociale (CCAS) de Marseille : 111 rendez-vous ont été pris et 67 personnes ont été reçues ; 14 séances de groupe de parole ont été effectuées et sept séances se sont déroulées dans le cadre du groupe de réflexion pour les travailleurs sociaux. Il n'y a pas eu d'intervenant pour les communes d'Aubagne et La Ciotat sur cette période.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2017 au 30/10/2017 :

Pour les vacances tenues dans les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille :

- 45 personnes ont été orientées vers les psychologues (17 hommes et 28 femmes). Les principaux motifs de l'orientation concernent les psychoses (30%), la dépression (30%), les troubles anxieux (18%).
- 40 personnes ont été reçues en entretien clinique (deux en moyenne par personne). Elles ont principalement été orientées vers les centres médico-psychologiques (CMP) Saint-Marcel ou Saint-Barnabé. Celles pour lesquelles la prise en charge s'avère urgente, l'orientation est réalisée vers le centre d'accueil de crise et d'urgence du centre hospitalier Valvert ou vers les urgences psychiatriques de l'hôpital de la Conception.
- Des groupes de parole ont également été réalisés tous les mois sur trois sites.

Pour les vacances tenues sur le territoire d'Aubagne-La Ciotat : l'action a redémarré le 1^{er} juillet 2017, après deux ans d'interruption. La psychologue reçoit le public principalement au sein des MDS et des CCAS du territoire. Au démarrage de l'action, elle s'est particulièrement investie sur le volet de la rencontre des partenaires de terrain afin de relancer la dynamique de prescription sur l'action.

- Au total, 18 personnes ont été orientées, dont 11 sur Aubagne et 7 sur La Ciotat ;
- 10 ont été reçues en entretiens cliniques, dont 6 sur Aubagne et 4 sur La Ciotat.
- Sur les 10 personnes reçues, 4 sont sorties de l'action :
 - 2 personnes ont été orientées vers le CMP ;
 - 1 personne vers l'action sport-santé « bien être actif »,
 - 1 autre vers une prise en charge privée.
- Par ailleurs, un groupe de parole pour les BRSA s'est mis en place en fin d'année.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants. Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Compte tenu de la valorisation de la participation de l'agence régionale de santé (ARS) dans le budget prévisionnel de l'action pour 2018, le temps d'intervention sur l'action a été augmenté de 0,4 à 0,6 ETP afin de permettre une plus grande prise en charge des publics sans augmentation de financement.

Ce rapport concerne le financement du centre hospitalier Valvert selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL